

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ANEM ACCUEILLE FRÉDÉRIQUE LARDET, DÉPUTÉE DE LA HAUTE-SAVOIE, EN TANT QUE VICE-PRÉSIDENTE, AU SEIN DE SON EXÉCUTIF

Annie GENEVARD, députée du Doubs, présidente, et Jeanine DUBIÉ, députée des Hautes-Pyrénées, secrétaire générale, ainsi que le Comité directeur de l'Association nationale des élus de la montagne saluent et se réjouissent de la désignation de Frédérique LARDET, députée de la Haute-Savoie, par ses pairs de la majorité présidentielle pour devenir la vice-présidente de l'ANEM.

Afin de tenir compte des nouveaux équilibres politiques apparus en 2017, l'assemblée générale de l'Association nationale des élus de la montagne, dans une volonté d'ouverture et de juste représentation, a intégré, le 19 octobre 2018, 26 parlementaires (25 députés et une sénatrice) de la majorité au sein du Comité directeur et réservé le poste de vice-présidente à un parlementaire de celle-ci.

Avec la désignation de Frédérique LARDET, succède au binôme traditionnel droite/gauche qui a rythmé la gouvernance¹ de l'ANEM depuis 1984, une formation exécutive tripartite présidente, secrétaire générale et vice-présidente, comprenant trois femmes parlementaires/députées issues de la majorité et des oppositions.

Contact : Olivier LAMOUREUX, tél. 01.45.22.17.58 / 06.20.48.05.21 - courriel : o.lamoureux@anem.org

L'ANEM se mobilise depuis 35 ans pour faire respecter la spécificité des territoires de montagne dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national. L'Association qui revendique le droit à la différence et la nécessité d'adapter des dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire national est engagée au quotidien dans les instances et les assemblées locales, nationales et européennes. Elle rassemble quelque 4 000 communes et intercommunalités, 40 départements, 7 régions, et plus de 250 parlementaires.

¹ Cette gouvernance originale a été unanimement saluée, depuis l'origine, comme un exemple particulièrement démocratique. Elle reste très singulière au sein des associations d'élus.